



*Accueil, Information, Rencontre et Écoute des familles et amis des personnes détenues*

# **GÎTE DE L'AIRE**

## **Règlement intérieur**

L'association Aire vous propose un hébergement situé 22 avenue Henri Pétonnet, à proximité de la gare de Vivonne. Il vous permet d'accéder facilement au centre pénitentiaire grâce à la navette, et se trouve à proximité des commerces. L'accueil est assuré par une équipe de bénévoles de l'association. Cet hébergement est destiné aux familles qui ont un permis de visite pour les parloirs du Centre pénitentiaire de Vivonne.

### **Location**

- La réservation se fait uniquement par téléphone au 06.95.50.42.78, au moins 1 semaine avant la date souhaitée, en indiquant le jour et l'heure d'arrivée.
- En cas de désistement, veuillez à prévenir l'association le plus rapidement possible afin de ne pas empêcher l'hébergement d'autres familles.
- Le gîte vous est loué sur une période de 3 nuits consécutives maximum.
- En raison du contexte sanitaire, le gîte peut accueillir une seule famille/groupe à la fois, à hauteur de 8 personnes adultes maximum.

### **Participation financière**

Une participation financière est demandée aux familles accueillies à raison de 12€ par nuit par adulte et 5€ par nuit par enfants (de 10 à 16 ans) afin de contribuer aux charges (eau, électricité, chauffage, etc.).

## Equipements mis à disposition

- A votre arrivée : les clés de la maison et des chambres
- Sur le lit : des draps (à utiliser obligatoirement) et une couverture. Si les draps sont tâchés ou déchirés, veuillez le signaler au bénévole qui vous a accueilli
- Dans la cuisine : un réfrigérateur, un four à micro-ondes, une bouilloire et une cafetière
- Dans le placard : des assiettes, couverts, verres, tasses, bols, ...
- Des produits ménagers
- Un coin détente avec une télévision
- Un parking

**Rappel** : Pour le bon fonctionnement du Gîte de l'Aire, veuillez à maintenir les lieux en état de propreté, pour cela veuillez, avant votre départ à :

- Nettoyer les sanitaires : WC, douches, vasques, siphons
- Nettoyer les meubles (chaises, tables, canapé,...)
- Nettoyer et ranger la vaisselle
- Nettoyer les sols
- Vider les poubelles
- Défaire le lit, plier les draps et couvertures utilisés et les laisser sur le lit

## Utilisation des lieux

- La participation financière qui vous est demandée correspond à la fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage. Dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsables de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause. De plus, veuillez bien refermer le portail pour éviter que les chiens ne viennent faire leurs besoins dans le jardin.
- Merci de respecter les règles de tri : poubelle jaune pour les emballages en carton, plastique et métal, poubelle verte pour les déchets ménagers.
- Les animaux ne sont pas acceptés

## Consignes de sécurité et de bienséance

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage.
- Le gîte est totalement non-fumeur. Il est donc strictement interdit de fumer à l'intérieur de la maison
- Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Nous mettons en garde chacun d'entre vous sur le danger qu'il ferait courir au Gîte de l'Aire en faisant transiter des produits interdits en détention.

Rappel : Conformément au point n°2, le Gîte de l'Aire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**En cas de non-respect du règlement intérieur, l'association se réserve le droit de ne pas vous accueillir à nouveau.**